



Rendez-vous de carrière

publié le 19/07/2019

Descriptif :

Informations concernant le rendez-vous de carrière, dans le cadre du PPCR.

Les enseignants concernés par le rendez-vous de carrière durant l'année scolaire 2019-2020 seront dans la deuxième année du 6e échelon, auront une ancienneté comprise entre 18 et 30 mois dans le 8e échelon, ou seront dans la deuxième année du 9e échelon. Un mail via la boîte académique informe les enseignants qui en bénéficieront lors de l'année scolaire.

Il est fortement recommandé de préparer en amont le rendez-vous de carrière. Pour cela, il est conseillé de s'appuyer sur son CV enrichi sur I.PROF, de consulter le guide du rendez-vous de carrière, et d'utiliser le document intitulé « Document de référence de l'entretien » dont les items servent de support au déroulement de l'entretien (<http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi.html> )

Au-delà de l'avancement différencié qui tient compte de l'appréciation finale, le rendez-vous de carrière est un temps dédié pour porter un regard sur une période de vie professionnelle. Il s'agit d'un temps d'échange sur les compétences acquises et sur les perspectives d'évolution professionnelle.

Le collège des inspecteurs s'attache à harmoniser l'évaluation en prenant appui notamment sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.

Documents joints

 **Calendrier du RDVC** (PDF de 409.5 ko)

Le calendrier du rendez-vous de carrière.

 **Document de référence du RDVC** (PDF de 600.3 ko)

La préparation du rendez-vous de carrière.

 **Notice RDVC** (PDF de 104.1 ko)

Comment se déroule le rendez-vous de carrière ?



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.